



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 JUIN 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0216**

Objet : Budget annexe "Camping intercommunal" - Décision modificative 2023

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 JUIL. 2023

et publié le

04 JUIL. 2023

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 26 juin 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 20 juin 2023.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Robert MONNET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, François BERNIGAUD à Coralie BOURDELAIN, Christophe ENGRAND à Françoise MIDALI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Annie TANI à Serge POMMELET, Laurence THERY à Claude BENOIT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le budget primitif 2023 du budget annexe « Camping intercommunal » voté le 16 décembre 2022,

Vu la délibération n° DEL-2023-0097 du 20 mars 2023 approuvant la décision modificative n° 1 du budget annexe « Camping intercommunal »,

Vu la délibération n° DEL-2023-0142 du 15 mai 2023 approuvant la décision modificative n° 2 du budget annexe « Camping intercommunal »,

Vu le budget supplémentaire 2023 du budget annexe « Camping intercommunal » voté le 26 juin 2023,

Vu la reprise récente en gestion directe de l'activité du camping par la Communauté de communes Le Grésivaudan et la nécessité d'effectuer à ce titre des ajustements budgétaires,

Monsieur le Président propose d'adopter la décision modificative suivante au budget annexe « Camping intercommunal » :

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire		Section de fonctionnement					
		Dépenses			Recettes		
		BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total	BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total
002	Résultat antérieur	69 268,40 €		69 268,40 €			
011	Charges à caractère général	73 800,00 €	33 700,00 €	107 500,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	15 591,00 €	50 270,00 €	65 861,00 €			
042	Opérations de Transferts entre sections	114 260,00 €		114 260,00 €	114 851,00 €		114 851,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €	1 610,00 €	3 610,00 €			
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €		2 000,00 €			
70	Ventes de produits, prestations de service...				139 268,40 €	102 950,00 €	242 218,40 €
75	Autres produits de gestion courante				3 330,00 €	2 000,00 €	5 330,00 €
77	Produits exceptionnels				19 470,00 €	-19 370,00 €	100,00 €
TOTAUX		276 919,40 €	85 580,00 €	362 499,40 €	276 919,40 €	85 580,00 €	362 499,40 €

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire Le cas échéant : opération / AP-CP		Section d'investissement					
		Dépenses			Recettes		
		BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total	BP voté (BP - DMS antérieures- BS)	DM proposée	BP total
001	Résultat antérieur				29 575,57 €		29 575,57 €
021	Virement de la section de fonctionnement				15 591,00 €	50 270,00 €	65 861,00 €
040	Opérations ordre de transfert entre sections	114 851,00 €		114 851,00 €	114 260,00 €		114 260,00 €
21	Immobilisations corporelles	44 575,57 €	46 150,00 €	90 725,57 €			
23	Immobilisations en cours	0,00 €	4 120,00 €	4 120,00 €			
TOTAUX		159 426,57 €	50 270,00 €	209 696,57 €	159 426,57 €	50 270,00 €	209 696,57 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 26 JUIN 2023

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.